

BORDEREAU D'ARBITRAGE

Vous avez la possibilité, à tout moment, de changer de support d'investissement.

Nous vous rappelons que le transfert doit porter sur une somme minimum par support ou bien concerner l'intégralité du support. Le solde par support après réalisation de l'opération ne doit pas être inférieur au seuil défini dans les conditions générales de votre contrat. Nous vous invitons donc à vous y reporter.

Vous pouvez à votre convenance exprimer le montant à désinvestir en Euros ou en pourcentage du nombre de parts détenues sur le support concerné.

Le réinvestissement des sommes arbitrées pourra être indiqué en Euros ou en pourcentage.

Identification Client

Référence de mon adhésion : I _ I

Monsieur Madame Mademoiselle

En cas de changement d'état civil, je joins un justificatif.

Nom : _____ Prénom : _____

En cas de changement d'adresse, j'indique ma nouvelle adresse en lettres capitales.

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je souhaite effectuer un arbitrage sur mon contrat ci-dessus référencé, selon les caractéristiques suivantes :

Libellé du ou des support(s) à désinvestir	Montant ou %	A réinvestir sur le ou les support(s)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Je souhaite que l'arbitrage s'effectue :

- uniquement sur la valeur atteinte par le(s) support(s) sélectionné(s)
- également sur la répartition de mes versements libres programmés futurs

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de transfert mentionnées dans les conditions générales de mon contrat.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des notices d'information des OPCVM sélectionnés dans le présent bulletin. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant dans des unités de compte il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours.

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à APRIL Patrimoine, 27 rue Maurice Flandin BP-3063-69395 LYON CEDEX 03. Tél : 04 72 36 75 12. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier. Ces informations sont susceptibles d'être cédées à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat. Vous pouvez vous opposer à cette cession étant entendu que votre refus rendra impossible la gestion de votre contrat.

APRIL Patrimoine se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour le traitement du dossier.

Fait le ____/____/_____

SIGNATURE DES ADHERENTS

A retourner à : APRIL Patrimoine - B.P. 3063 - 69395 LYON CEDEX 03